



► Imprimer

## mémoire des hommes

► Fermer la fenêtre

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom **AMIEL**

Prénoms *Jacques Guillaume*

Grade *Leclasse*

Corps *12<sup>e</sup> B<sup>n</sup> de Classeurs à Pied*

N<sup>o</sup> *11386* au Corps. — Cl. *1917*

Matricule. *1352* au Recrutement à *St Gaudens*.

Mort pour la France le *19 Août 1917*

à *Fossies (Oise)*

Genre de mort *Tu à l'ennemi*

*Tu à l'ennemi*

Né le *9 Janvier 1894*

à *Melles* Département *11<sup>e</sup> Jarnac*

Arr<sup>o</sup> municipal (p<sup>o</sup> Paris et Lyon),  
à défaut rue et N<sup>o</sup>.

Jugement rendu le \_\_\_\_\_

par le Tribunal de \_\_\_\_\_

acte ou jugement transcrit le *17 Février 1919*

à *St Gaudens*

N<sup>o</sup> du registre d'état civil \_\_\_\_\_

334-708-1021. [20133.]

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

*inhumé au cimetière militaire de Rollot - Oise*





J. Parrie

Le présent registre contenant Dix huit feuillets de papier timbré, et destiné à recevoir les actes de l'état civil pendant l'année mil huit cent quatre-vingt-dix sept, a été coté par premier et dernier, et paraphé en tous ses feuillets, par Nous, Président du Tribunal de Première Instance, séant à Saint-Gaudens, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne.

Fait double à Saint-Gaudens, le Deux Décembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

Pour le Président empêché,  
J. Parrie

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix sept et le dix Janvier, à huit heures du matin.

Par devant nous Junca Jean, Maire, officier de l'Etat civil de la Commune de Melles, arrondissement de St Gaudens, département de la Haute Garonne.

et comparu: le sieur Amiel Jean Bergeron, âgé de trente huit ans, cultivateur, demeurant à Melles, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à Melles, hier à cinq heures du soir, fils de lui déclarant et de Bordes Thérèse, âgée de trente sept ans ménagère, demeurant à Melles, mariés, auquel enfant on a donné les prénoms de Jacques Guillaume.

Présents: les sieurs Louquet Jean, âgé de quarante cinq ans, cultivateur, demeurant à Melles et Despiats Auguste, âgé de trente cinq ans, Inspecteur public, demeurant à Melles, lesquels ont signé avec nous le présent acte, ce que n'a su faire le père déclarant, après lecture faite.  
Le Maire

N° 1  
naissance.

Amiel Jean  
Louquet Jean  
Despiats Auguste



Par sa lettre du seize janvier mil neuf cent dix-neuf,  
Monsieur le Ministre de la Guerre nous a requis de transcrire  
l'acte de décès ci dessous: \_\_\_\_\_

— L'an mil neuf cent dix-huit, le quinze du mois de  
Septembre, à neuf heures du matin, étant à Einville, départe-  
ment de Meurthe et Moselle, \_\_\_\_\_

— Acte de décès de Jacques Guillaume Amiel, chasseur de  
2<sup>ème</sup> classe au 121<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs à pied, C<sup>ie</sup> de Mitrail-  
leuses, sans numéro, né le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt  
dix-sept, à Melles, canton de St<sup>t</sup> Beât, (Haute-Garonne), domicilié  
en dernier lieu à Melles, canton de St<sup>t</sup> Beât, (Haute-Garonne), "Mort  
pour la France", tué à l'ennemi aux combats de Fresnières, (Oise), par  
suite d'éclat d'obus au crâne, le dix-neuf du mois d'août mil neuf  
cent dix-huit, à sept heures du matin, sur le champ de bataille  
et inhumé au cimetière militaire de Rollot, (Oise), fils de feu Jean  
et de Bordes Chérie, domiciliés à Melles, canton de St<sup>t</sup> Beât, départe-  
ment de la Haute-Garonne, \_\_\_\_\_

— Dressé par nous, Barthélemy Bousquet, Lieutenant des détails  
au 121<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied, décoré de la Médaille militaire  
et de la Croix de Guerre, officier de l'état civil, sur la déclaration de  
Antoine Monin, 33 ans révolus, 2<sup>ème</sup> classe, décoré de la Croix de Guerre, et de  
Marcel Guillot, 22 ans révolus, 1<sup>ère</sup> classe, décoré de la Croix de Guerre  
les deux au 121<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied. Témoins qui ont signé avec  
nous, après lecture. Bousquet, Monin, Guillot, signés. \_\_\_\_\_

— Vu par nous, Merand Alexandre Fernand, Médecin-chef adjoint  
à l'Intendance, Merand, signé \_\_\_\_\_

— Vu pour légalisation de la signature de M. Merand Alexandre Fernand  
Paris, le 23 Décembre 1918. Le Chef du Bureau des Archives administratives Illisible

— Mention rectificative - Le soldat Amiel, dont le deuxième prénom  
doit pas être orthographié Guillaume, n'était pas domicilié en dernier lieu à Melles,  
canton de St<sup>t</sup> Beât, (Haute-Garonne); le prénom de sa mère ne doit pas être  
orthographié Chérie, \_\_\_\_\_

— Le défunt dont le deuxième prénom doit être orthographié Guillaume  
domicilié légalement à Fos, (Haute-Garonne), était célibataire; le père était  
prénommé Jean Bergeron et non Jean seulement, le prénom de sa mère doit  
être orthographié Chérieze - \_\_\_\_\_

— Paris, le dix janvier mil neuf cent dix-neuf. Le Chef du Bureau

N<sup>o</sup> 5.  
Transcription du décès  
de Jacques Guillaume Amiel.  
"Mort pour la France."



des Archives Administratives. Illisible.  
Transcrit le six février mil neuf cent dix-neuf.

Le Maire,  
Deduy

Photocopie certifiée conforme  
à l'original. FOS le :

08 JUN 2007

